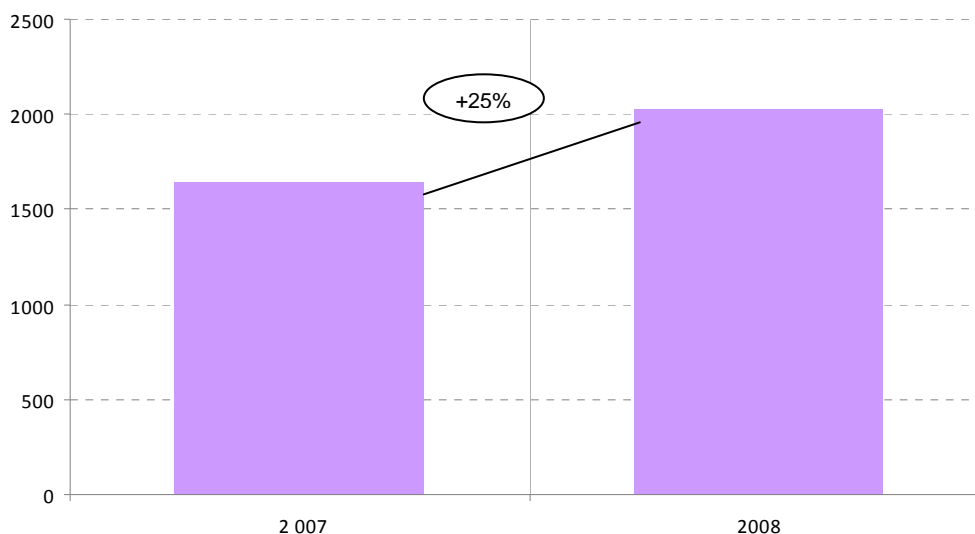


Nombre de déclarants appartenant à un groupe étranger*



Ce graphique résulte de l'appariement de la base de données du CIR avec la base de l'enquête annuelle de l'INSEE sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) qui permet d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour. Elle permet notamment d'identifier les filiales appartenant à un groupe étranger. Une entreprise est considérée comme appartenant à un groupe si elle est détenue à plus de 50%.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

4. DAVANTAGE DE DEPENSES DECLAREES AU CIR RELATIVES A LA COOPERATION AVEC LA RECHERCHE PUBLIQUE ET A L'EMBAUCHE DE JEUNES DOCTEURS

Depuis la réforme, les travaux de recherche confiés à un laboratoire public, ainsi que le recrutement de jeunes docteurs bénéficient d'un crédit d'impôt majoré (à un taux de 60% depuis 2008).

La recherche publique a bénéficié de cette disposition : en un an, les travaux de recherche confiés à un laboratoire public ont vu leur part dans l'assiette du CIR passer de 2,3% à 2,7%, correspondant à un accroissement de près de 20%.

La part des dépenses relatives à la rémunération **des jeunes docteurs a pour sa part doublé en un an** dans l'assiette du CIR.

Ces deux évolutions confirment à nouveau l'enquête réalisée à l'automne 2008, qui indiquait que 34% des entreprises considéraient que la réforme du CIR allait stimuler les collaborations public-privé, et 29% qu'elle allait encourager le recrutement de docteurs.

Le CIR est devenu un outil plus efficace de soutien au développement des coopérations entre la recherche publique et la recherche privée.

Distribution des dépenses de l'assiette du CIR par ligne de dépense, en montant et en %

Ligne de dépense de la déclaration CIR	2008		2007	
	K €	%	K €	%
Dépenses de personnel, chercheurs et techniciens	7 059 260	45,8	7 206 123	47,0
<i>dont relatives aux jeunes docteurs²</i>	77 134	0,5	30 567	0,3
Frais de fonctionnement ³	5 214 226	33,8	5 288 056	35,0
Recherche externalisée	1 434 683	9,3	1 146 255	7,5
<i>dont auprès d'entités privées</i>	1 018 161	6,6	794 737	5,2
<i>dont auprès d'institutions publiques⁸</i>	416 521	2,7	351 518	2,3
Amortissements	771 335	5,0	917 004	6,0
Dépenses relatives aux brevets	462 801	3,0	382 085	2,4
Subventions publiques remboursées	92 560	0,6	-	-
Veille technologique	46 280	0,3	30 567	0,2
Normalisation	6 171	0,04	7 642	0,1
Dépenses crédit d'impôt collection	339 387	2,2	305 668	2,0
Total	15 426 704	100	15 283 399	100

Note : Les dépenses éligibles relatives aux jeunes docteurs et aux travaux de recherche externalisés auprès d'institutions publiques sont comptées, dans l'assiette du CIR, au double de leur montant.

Source : GECIR, MESR

²Dépense déclarée pour le double de son montant.

³ Forfaitairement 75% des dépenses de personnel.